



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME

.....
CABINET

ARRETE A/2021/2116 /MJDH/CAB/SGG
PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DE PARQUET PAR INTERIM

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES
DROITS DE L'HOMME,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi Organique L/2013/054/CNT/2013 du 17 mai 2013, portant Statut des Magistrats notamment en son article 20 ;

Vu la Loi Organique L/2013/055/CNT/2013 du 17 mai 2013, portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu la loi L/2015/019/AN du 13 août 2015, portant organisation judiciaire de la République de Guinée ;

Vu l'ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2013/152/PRG/SGG du 1^{er} octobre 2013, fixant les règles de fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

Vu le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/SGG du 06 octobre 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2021/254/PRG/CNRD/SGG du 29 décembre 2021, portant attributions et organisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme modifiant le Décret D/2021/167/PRG/SGG du 28 mai 2021 ;

Vu le Décret D/2022/346/PRG/CNRD/SGG du 08 juillet 2022, portant nomination du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Vu les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Lamine KONATE, Magistrat, matricule 578853V, précédemment Juge à la Chambre de jugement de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières, ancien Juge pour Enfants au Tribunal de Première Instance de Coyah est nommé, sur la base de son consentement

préalable, en qualité de Procureur Spécial près le Tribunal pour Enfants par intérim.

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

Conakry, le... 25 AOÛT 2022



ALPHONSE CHARLES WRIGHT

Ampliations :

SGG-----1

MJ-----1

CSM -----1

DRH/MJ-----1

Intéressé-----1

Archives-----1/5